

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision NG-VAL n° 2014-46 du 1<sup>er</sup> juillet 2014 portant délégation de signature du président-directeur général au directeur du département valorisation immobilière et achats et logistique (RATP)**

NOR : DEVT1418436S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de la Régie autonome des transports parisiens (RATP),  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la délibération du conseil d'administration de la RATP du 31 janvier 2014 autorisant la cession au profit de logis transports d'un ensemble de treize actifs immobiliers d'un montant total de 33 092 860 €,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à M. Rémi FEREDJ, directeur du département valorisation immobilière, achats et logistique, à l'effet de signer, en son nom, tous actes, documents et pièces consécutifs ou nécessaires à la mise en œuvre de la délibération du conseil d'administration du 31 janvier 2014 précitée.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

*Le président-directeur général de la RATP,*  
P. MONGIN